Catherine Lambert

ANSES/ANMV

OIE Collaborating Centre on Veterinary medicinal products BP 90203 - 35302 FOUGERES CEDEX, France catherine.lambert@anses.fr



Exemple d'expérience régionale: l'UEMOA



Séminaire des points focaux nationaux de l'OIE pour les produits vétérinaires 6-8 décembre 2011 – Casablanca (Maroc)





Bénin



Burkina Faso



Côte-d'Ivoire



Guinée-Bissau

Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

http://www.uemoa.int



Mali



Niger



Sénégal



Togo



L'UEMOA

Renforcer compétitivité économique des EM dans un marché ouvert et concurrentiel et un *environnement* juridique rationalisé et harmonisé

OBJECTIFS DU TRAITE Créer un marché commun avec libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante où salariée

Coordonner les politiques sectorielles nationales et mettre en œuvre des actions communes et des politiques sectorielles communes (agriculture)



Harmoniser pour le bon fonctionnement du marché commun les législations des États membres



L'UEMOA

Harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires Actions déjà menées

- ❖ Etablissement de procédures Communautaires pour les autorisations de mise sur le marché (AMM) et pour la surveillance du marché
- Création d'un Secretariat Permanent (évaluation administrative) et d'un Comité Régional des médicaments vétérinaires (évaluation technique)
- ❖ Harmonisation des législations nationales en termes de contrôle des médicaments vétérinaires à l'importation, des mouvements au sein de l'Union, de la mise sur le marché, de l'autorisation de fabrication, de la vente en gros et au détail
- ❖ Mise en œuvre d'un système communautaire de contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires par la création d'un réseau de 9 laboratoires nationaux



L'UEMOA: Harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires

Base légale

- ❖ Règlement n°01/2006/CM/UEMOA portant création et modalités de fonctionnement d'un Comité vétérinaire au sein de l'UEMOA
- ❖ Règlement N°02/2006/CM/UEMOA établissant des procédures communautaires pour l'autorisation de mise sur le marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un Comité régional du médicament vétérinaire
- ❖ Règlement N°03/2006/CM/UEMOA instituant des redevances dans le domaine des médicaments vétérinaires
- Règlement N° 04/2006/CM/UEMOA instituant un réseau de laboratoires chargés du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires dans la zone UEMOA.
- **❖** Directive N°07/2006/CM/UEMOA relative à la pharmacie vétérinaire
- *****



Conclusion

Harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires Résultats

- La réforme de l'UEMOA met en place un réseau de laboratoires de contrôle de la qualité : expertise dans l'évaluation des dossiers d'AMM, contrôle du marché et plan de surveillance
- Amélioration de la distribution et de la qualité des MV dans la région de l'UEMOA



PERSPECTIVES



ļ

- □ Améliorer le rythme de traitement des dossiers d'AMM
 □ Créer un système communautaire d'inspection du médicament vétérinaire
 □ Développement opérationnel du réseau de laboratoires
- ☐ Réflexion/Evolution vers la création d'une Agence régionale ARMV





Merci de votre attention



Organisation mondiale de la santé animale

World Organisation for Animal Health

Organización Mundial de Sanidad Animal

